



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23497
29 janvier 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3042e séance du Conseil de sécurité, tenue le 29 janvier 1992, à l'occasion de l'examen de la question intitulée "Admission de nouveaux Membres", le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom des membres, la déclaration suivante :

"Le Conseil de sécurité vient de recommander l'admission de la République du Kyrghyzstan à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec le plus grand plaisir qu'au nom des membres du Conseil, je félicite la République du Kyrghyzstan en cette occasion historique. Nous nous réjouissons de ce nouveau renforcement du principe d'universalité.

Le Kyrghyzstan peut apporter une contribution importante aux travaux de l'Organisation. Nous notons avec une grande satisfaction sa ferme volonté de défendre les buts et les principes définis dans la Charte.

Tous les membres du Conseil se réjouissent à la perspective d'accueillir bientôt le Kyrghyzstan à l'Organisation. Nous attendons avec intérêt l'arrivée de ses représentants au Siège et sommes heureux à l'idée de collaborer étroitement avec eux."
